

## Problème de notification de droits...

Par **yanos**, le **15/04/2007** à **22:36**

bonsoir a tous

voila j'ai un problème

une personne se fait condamnée à 6 mois ferme et 6 de sursis avec retrait du permis...

Elle purge 2mois et demi et est libéré pour le procès.

Le procès se termine, la personne n'a plus aucune nouvelle, même pas la notification du jugement.

Seulement voila, les gendarmes frappent maintenant à sa porte pour lui "notifier ses droits suite au procès".

Vous savez à quoi cela correspond ? Risque-t-elle quelque chose ? Va-t-elle purger la peine restante ?

merci pour vos réponses

Par **Nounoupoun**, le **15/04/2007** à **23:24**

Depuis qd le procès s'est il terminé?

Par **Camille**, le **16/04/2007** à **10:10**

Bonjour,

[quote="yanos":30zoauh8]

une personne se fait condamnée à 6 mois ferme et 6 de sursis avec retrait du permis...

Elle purge 2mois et demi et est libéré pour le procès.

[/quote:30zoauh8]

Quelque chose m'échappe.

Comment une personne peut-elle faire 2 mois et demi de prison avant d'avoir été condamnée ?

Quelle procédure permettrait de libérer une personne d'une peine qu'elle est en train de subir, dans le but d'assister à son procès ?

[quote="yanos":30zoauh8]

Seulement voila, les gendarmes frappent maintenant à sa porte pour lui "notifier ses droits suite au procès".

Vous savez à quoi cela correspond ?

[/quote:30zoauh8]

Que lui ont-ils dit exactement ?

[quote="yanos":30zoauh8]

Risque-t-elle quelque chose ? Va-t-elle purger la peine restante ?

[/quote:30zoauh8]

Tout dépend de ce qu'on entend par "libéré pour le procès" et de la chronologie des évènements qui, pour le moment, me paraît un peu bancal.

Par **yanos**, le **16/04/2007** à **10:38**

bonjour

Je suppose que la personne était en préventive et qu'elle est sortie pour être jugée.

Le procès s'est terminé il y a 3 ans.

Je ne dispose pas de beaucoup d'infos sur l'affaire, je me renseigne pour rendre service à une amie.

Je me demande ce qu'il a pu se passer pour que les gendarmes viennent maintenant frapper à sa porte... Vous avez une idée ?

Par **Camille**, le **16/04/2007** à **15:59**

Bonjour,

Ben, il me semble que dans ce cas-là, il lui resterait à purger 3 mois et demi. Seulement, évidemment, s'il y a trois ans que le procès a eu lieu...

Et elle n'a pas ouvert au gendarmes ?

Et comment sait-elle alors que ce serait pour lui "notifier ses droits suite au procès" ?

Par **yanos**, le **16/04/2007** à **16:32**

Elle a bien rencontré les gendarmes. Ils lui ont "notifié ses droits suite au procès", et plus rien...

En fait, la personne a peur de retourner en prison.

Par **Camille**, le **19/04/2007** à **10:08**

Bonjour,

[quote="yanos":1ynvqhex]Elle a bien rencontré les gendarmes. Ils lui ont "notifié ses droits suite au procès", et plus rien...

[/quote:1ynvqhex]

Oui, mais, ils lui ont dit quoi, concrètement ?

Ils lui ont dit "Bonjour, on vous notifie vos droits suite au procès, au revoir" et ils ont fait demi-

tour ?

[quote="yanos":1ynvqhex]

En fait, la personne a peur de retourner en prison.[/quote:1ynvqhex]

Ben oui, mais... Condamnée à 6 mois de prison ferme dont 2 mois et demi de préventive, qu'elle le veuille ou non, que ça lui plaise ou non, il manque 3 mois et demi pour faire le compte et personne n'aime retourner en prison.

Et apparemment, les gendarmes ne sont pas venus pour l'arrêter mais lui signifier ses droits, pas ses devoirs. Donc, quels sont ces droits ?

Par **yanos**, le **19/04/2007 à 11:34**

salut

Problème résolu : les gendarmes l'ont reconvoqué pour lui donner son assignation devant le juge d'application des peines.

Le malheureux va donc devoir terminer sa peine...

merci pour vos réponses